UN PLAN NATIONAL S'IMPOSE

L'Algérie en mal de communication

Il n'y a aucun doute, l'Algérie souffre d'une carence terrible en matière de communication. Aussi bien sur le plan institutionnel que social.

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - Le constat étant fait, l'Algérie devrait incontestablement s'ouvrir à la communication. Et la solution serait de «se doter d'un plan national de communication». C'est là l'avis de Mme M. Alloul, experte en communication institutionnelle. Dans une conférence de presse qu'elle a animée à l'Institut des sciences de gestion et de planification, cette dernière a insisté sur l'importance de la communication dans la société algérienne et au sein des institutions. Garante que le programme, susmentionné, pourrait être «la solution à plusieurs phénomènes sociaux», s'il venait à se concrétiser. Dans sa communication, elle assurera que ce plan national pourrait venir à bout de fléaux tels l'immigration clandestine, les problèmes de drogue, la prostitution…. La conférencière estime qu'il serait crucial de songer à l'adoption d'une véritable stratégie de communication. Une sorte de pont reliant les institutions au monde extérieur, et par ricochet aux citoyens. Pour cette experte en communication, les institutions devront être les initiatrices de ce programme, avec le concours d'experts en la matière. Elle mettra en avance l'importance de statuer sur «un plan de communication adéquat», moyen de toute réussite sur tous les plans. Celui-ci permettrait aux institutions de l'Etat de communiquer avec l'environnement et le monde extérieur d'une manière scientifique organisée et adaptée à la réalité du terrain.

Une stratégie censée leur permettre de mieux gérer leurs relations avec le citoyen et de ce fait, faciliter la prise en charge des affaires des citoyens et «garantir la paix et la sécurité du pays». Cependant, s'il est un secteur où la communication tient une place prépondérante, c'est le secteur de la sécurité. La police et la gendarmerie nationales «maîtrisent» la communication au sein de leurs organes. L'intervenante le certifie. Dans ce secteur, le fondement de la communication interne et externe est avant tout la formation, qui devrait être l'essence même du programme national de communication. En conclusion, un programme en phase de gestation, des institutions nullement disposées à communiquer où ne sauraient écouter les doléances de leurs citoyens… Une équation difficile à résoudre.

Wassila Z.

UN NOUVEAU SYSTÈME COMPTABLE ENTRERA EN VIGUEUR DÈS JANVIER 2009

Il adapte les normes mondiales IFRS sans les appliquer

Le nouveau système comptable et financier, en vigueur dès janvier 2009, ne fait que transformer et adapter les normes comptables unifiées IFRS dont l'application devient de plus en plus uniforme à travers le monde et non les appliquer tout de go.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - A l'initiative du cabinet d'audit KPMG Algérie, un séminaire sur les enjeux de la transparence financière s'est tenu hier au siège de l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA) à Alger. Une rencontre animée par Gilbert Gelard, membre de l'International Accounting Standards Board (IASB), relevant de l'International Accounting Standards (IAS). Cet IASB étant un organisme international indépendant qui élabore les nouvelles normes comptables et financières unifiées IFRS (International Financial Reporting Standards). En ce sens, Gilbert Gelard a expliqué le rôle de l'IASB et le processus d'élaboration de ces normes dont l'application tend à être de plus en plus unifiée à travers le monde. En indiquant que ces normes qui s'appliquent obligatoirement aux sociétés cotées peuvent être étendues aux sociétés non cotées et à terme aux PME. Ce séminaire a également été animé par un cadre de KPMG Algérie, M. Pacoud, et un expert comptable, Rabah Boussaâd, qui ont disséqué le nouveau système comptable et national qui entrera en vigueur le 1er janvier 2009. Cela conformément à la loi 07-11 du 25 nombre 2007 et sous-tendu par la publication de textes réglementaires d'application qui sont en cours d'élaboration.

Ces textes consistent en un décret exécutif portant sur le cadre conceptuel, conventions et principes, un texte sur le système informatique et un arrêté fixant la nomenclature. Ainsi, ce nouveau système, qui s'adresse aux sociétés commerciales notamment, réadapte le plan comptable national datant de 1975, devenu inadapté et insuffisant.

En modifiant la structure de ses rubriques, en abandonnant certaines et en ajoutant de nouvelles. Notamment, ce nouveau système fixe de nouvelles règles en matière de clôture obligatoire des comptes, introduit la juste valeur pour l'évaluation de certains actifs et la notion de pertes de valeur des actifs, modifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations corporelles. Ce nouveau système s'avère fortement inspiré des normes IFRS et est sous-tendu par une logique de transparence financière. Un plan qualifié de «bonne démarche» mais qui ne fait néanmoins que transformer et adapter les IFRS et non les appliquer tout de go. C'est ce que le représentant de l'IASB, Gilbert Gelard, a laissé entendre. Tout en précisant que l'IASB travaille en liaison étroite avec les organismes de normalisation à travers le monde mais ne s'ingère pas et n'impose pas ces normes unifiées. Pour Gilbert Gelard, «chaque pays a toute latitude dans ce domaine». En relevant l'insertion de l'Algérie dans la mondialisation économique et la connexion de plus en plus forte entre ses grandes sociétés et le marché financier et économique mondial. Or, la tendance croissante à l'application uniforme des normes IFRS dans le monde et le fait que «les marchés financiers n'aiment pas l'incertitude» ne laissent pas grand choix à notre pays et n'autorisent aucune transition. Et même si l'entrée en vigueur de ce nouveau système suppose, selon les deux experts susmentionnés (MM. Pacoud et Boussaâd) l'absence de période de transition et de gradualisme dans sa mise en œuvre.

C. B.

POINT DE PRESSE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COUR DE BOUMERDÈS

La loi sur la prévention et la lutte contre la corruption à l'épreuve du terrain

Lors des deux affaires liées à la corruption, que la justice a eu à traiter au cours de la semaine écoulée, et qui ont suscité des interrogations au sein de l'opinion publique, M. Bacha Boumediène, procureur général de Boumerdès, est intervenu pour renouveler la mise en garde en direction de ceux qui ont l'habitude de s'enrichir illicitement. «Nous ne faisons qu'appliquer une loi qui existe déjà et bon nombre de personnes l'ont oublié».

C'est ce qu'à déclaré Bacha Boumediène lors d'un point de presse qu'il avait animé au siège de la cour de Boumerdès.

Force cependant est de reconnaître, que l'arrestation des trois directeurs exécutifs de la wilaya de Boumerdès, du P/APC, d'élus et de fonctionnaires de la ville de Rouïba a en quelque sorte ébranlé l'ordre établi d'autant plus que ces personnes ont été inculpées et mises en détention préventive en application de la loi 06/01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, une première en Algérie.

En plus de sa sévérité, la nouvelle loi (06/01), estime le magistrat, donne plus de prérogatives, par ailleurs, à la justice pour lutter contre ce fléau. «C'était au parquet de prouver les malversations et c'est désormais à l'accusé d'expliquer que son enrichissement rapide ne provient pas de la corruption», explique M. Bacha qui précise en outre que «la justice emploiera tous les moyens techniques et légaux pour inventorier les biens de l'accusé». Les fonctionnaires et les élus qui ont été arrêtés la semaine écoulée, seront certainement les premiers à subir les sanctions très sévères des nouvelles dispositions légales. Effectivement, en plus de la condamnation, les prévenus pourraient se voir confisquer les biens acquis, éventuellement après leur enrichissement illicite, même ceux inscrits aux noms des proches parents. Pour le magistrat, la justice peut lancer des investigations à partir d'indices probants. Toutefois, il affirme que des garanties protégeant les mis en cause contre de possibles abus existent dans cette loi.

De plus, celle-ci met à l'abri les informateurs et donne la possibilité de revoir à la baisse les sanctions contre des accusés qui acceptent de collaborer en vue d'autres arrestations. Cette sortie consiste d'une part, pour le magistrat à dire que ce n'est pas une campagne conjoncturelle puisque, selon lui, d'autres affaires de corruption font l'objet d'enquêtes dans la seule wilaya de Boumerdès et d'autre part, il souhaite sensibiliser la société civile qui, d'après lui, est partie prenante dans cette lutte.

Effectivement, l'article 15 de cette loi interpelle la société civile qui doit intervenir dans la gestion transparente du processus décisionnel et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, la sensibilisation sur les dangers de la corruption et l'accès des médias et du public aux informations en relation avec la corruption. Cette même loi impose également le respect de la vie privée, l'honneur et la dignité des personnes.

Abachi L.

LES ÉMISSAIRES DE L'INDÉPENDANCE

Fabuleuse histoire de l'équipe du FLN

Avril 1958 en France : dix hommes, grands joueurs de football dans diverses équipes de l'Hexagone colonial, quittaient en vagues successives leur équipe pour rejoindre, en Tunisie, la base FLN. Un véritable séisme qui n'était pas un simple coup d'éclat et qui n'allait pas en rester là. Ces footballeurs qui se sont fait un nom par leurs performances sportives et qui ne manquaient surtout pas de gloire, allaient mettre celle-ci au service de la lutte pour l'indépendance, allaient continuer leur combat, toujours sur le terrain, mais en revêtant le maillot de la lutte d'indépendance du peuple algérien, en donnant, durant quatre ans, à cette lutte une résonance sans pareille à travers le monde.

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba-Ahmed

C'est cette fabuleuse épopée que raconte le livre de Michel Naït Challal *Les dribbleurs de l'indépendance* et qu'il a présenté en conférence de presse au Centre culturel algérien, en présence de Rachid Mekhloufi, justement l'un de ces dix dribbleurs. Jamais une conférence de presse portant sur une histoire algérienne n'a drainé autant de journalistes français tous médias confondus. Lors de la présentation de ce livre témoignage, qui s'est déroulée en présence du directeur du centre culturel algérien, du consul général et du consul de Vitry, beaucoup d'autres personnalités, telles que Me Vergès ou des sportifs comme, entre autres, Belbekri (ancien de l'USMA) ou encore des plus jeunes, comme le judoka Bouras étaient là.

«Le projet de ce livre, explique Michel Naït Challal, est né d'une vieille amitié entre Rachid Mekhloufi et moi-même». L'auteur explique qu'à entendre son ami évoquer cette période, lui qui n'en connaissait pas du tout l'histoire, il a voulu aller plus loin et conter «ce moment très important de la guerre d'indépendance que ces footballeurs ont fait avancer». Ce qui m'a passionné, explique-t-il, c'est l'aventure humaine des dix hommes. «Même si au départ «je n'évaluais pas l'impact de leur acte, je me suis rendu tout de suite à l'évidence : ces dix joueurs, en juin 1958 devaient jouer la Coupe du monde (dans l'équipe française) et ont déserté, poussés par une prise de conscience nationale.» Au plan de l'approche de cette écriture, il expliquera qu'une année a été nécessaire pour approcher tous les membres de cette équipe encore vivants ou les familles de ceux décédés. Au final, note-t-il avec satisfaction, le contenu de ce livre a été considéré par ceux qui ont témoigné, comme ne comportant aucune inexactitude.

«Il y a 50 ans, le FLN était en avance sur le monde au plan des médias et de l'information. Le FLN nous a fait partir en Tunisie de telle sorte que la lutte soit connue partout, par les populations et pas seulement par les Etats.» C'est l'appréciation de Rachid Mekhloufi qui, d'une voix chargée d'émotion, ajoute qu'il attendait cet ouvrage depuis 50 ans et que ce travail mériterait d'être porté à l'écran. Si dans la préface de ce livre, Mekhloufi écrit, «à notre façon, nous avons participé à cette aventure historique, nous en sommes fiers, et jamais nous n'avons eu à le regretter», en évoquant devant nous la situation du foot aujourd'hui dans le pays, il n'a pu cependant s'empêcher de se montrer très amer : «Aucun ministre depuis l'Indépendance n'est arrivé au ministère ne s'est enfermé pendant un mois, par exemple, pour sortir un plan de bataille sur cinq ans pour penser et organiser le foot solidement dans toutes les contrées du pays et dans tous ses aspects. Tous malheureusement pensaient tout de suite aux résultats immédiats, sans réflexion organisée et planifiée.»

La grande évasion de Rachid Mekhloufi, Hamid Kermali, Amar Rouaï, Mustapha Zitouni, Kadour Bekhloufi, Abdelaziz Bentifour Abderrahmane Boubekeur, Hamid Bouchouk, Saïd Brahimi, est très agréablement racontée. Leur recrutement et ceux qui l'ont organisé, leurs derniers jours dans leurs clubs français, le voyage jusqu'à Tunis, leur accueil raté dans la capitale tunisienne et leur désarroi, la constitution de l'équipe, la vie de ces exilés un peu particuliers, leurs exploits et enfin ce qu'ils sont depuis devenus, leur destin après cette fabuleuse vie, tout est écrit, conté avec délice.

K. B.-A.

Les dribbleurs de l'indépendance de Michel Naït-Challal, Editions Prolongations et Berbère Télévision